

Direction des Achats, de l'Hôtellerie, de la Logistique et
de l'Ingénierie Biomédicale – Service Restauration

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

⌘

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

Commun à tous les lots

**FOURNITURE DE PREPARATIONS POUR NOURRISSONS ET LAITS DE SUITE POUR
LES ETABLISSEMENTS MEMBRES DU GHT ROUEN CŒUR DE SEINE**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture de préparations pour nourrissons et laits de suite pour les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine.

Le CHU Rouen Normandie et le CH du Belvédère, sont concernés par cette consultation.

ARTICLE 2 - DECOMPOSITION EN LOTS

Il s'agit d'un Marché Public Alloté composé 9 lots.

- Lot n° 1 : préparation pour nourrissons en mini-biberon ;
- Lot n° 2 : préparation pour nourrissons de faible poids de naissance, en mini-biberon ;
- Lot n° 3 : préparation pour nourrissons de faible poids de naissance, avec protéines solubles et caséines ;
- Lot n° 4 : préparations pour nourrissons, lait de suite et lait de suite pour enfants en bas âge ;
- Lot n° 5 : préparations pour nourrissons épaissies à l'amidon et lait de suite épaissi à l'amidon
- Lot n° 6 : préparation pour nourrissons épaissie à l'amidon en mini-biberon ;
- Lot n° 7 : préparations pour nourrisson épaissies à la caroube et lait de suite à la caroube ;
- Lot n° 8 : préparation pour nourrisson épaissie à l'amidon ET à la caroube et lait de suite épaissi à l'amidon ET à la caroube ;
- Lot n° 9 : lait sans lactose.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CTP) est commun à tous les lots.

ARTICLE 3 - ETAT DES BESOINS PAR LOTS

- Lot 1: Préparation pour nourrissons en mini-biberon.

- Préparation pour nourrissons en mini-biberon, enrichie en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe un teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et respectant les recommandations européennes (JPGN* 2014:58 :119-129) pour les apports en Fer.

*Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition

De préférence sans huile de palme

Mini biberon à usage unique dans un contenant en verre, prêt à l'emploi, avec tétine physiologique et/ou à vitesse.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en protéines à préciser.

Teneur en fer à préciser.

Présence de pré/pro/post biotique à préciser.

Offre de récupération et de recyclage obligatoire avec un tri facilité (même conteneur pour tous types de mini-biberon et tous leurs éléments)

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels : des mini-biberons en plastiques seront alors tolérés.

Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 2 : Préparation pour nourrisson de faible poids de naissance, en mini biberon,

Enrichie en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) :

- avec un apport calorique supérieur ou égal à 75 Kcal/100 ml

Mini biberon à usage unique, prêt à l'emploi, avec tétine physiologique et/ou à vitesse.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en TCM à préciser.

Teneur en protéines à préciser.

Commenté [LE1]: Voir mail envoyé

- avec un apport calorique inférieur à 75 Kcal/100 ml

Mini biberon à usage unique, prêt à l'emploi, avec tétine physiologique et/ou à vitesse.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en TCM à préciser.

Teneur en protéines à préciser.

Offre de récupération et de recyclage avec un tri facilité peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 3: Préparation pour nourrisson de faible poids de naissance, avec protéines solubles et caséines

Enrichie en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne :

- avec un apport calorique supérieur ou égal à 75 Kcal/100 ml

Forme liquide en conditionnement minimum de 200 ml refermable obligatoire.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Répartition protéines solubles et caséine à préciser.

Teneur en TCM à préciser.

- avec un apport calorique inférieur à 75 Kcal/100 ml

Forme liquide en conditionnement minimum de 200 ml refermable obligatoire.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Répartition protéines solubles et caséine à préciser.

Teneur en TCM à préciser.

Offre de récupération et de recyclage des conditionnements à mettre en place à la biberonnerie du CHU peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 4: Préparations pour nourrissons, lait de suite et lait de suite pour enfants en bas âge.

Les préparations pour nourrisson et laits de suite doivent être enrichis en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe une teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et s'approchant des recommandations européennes (JPGN* 2014;58 :119-129) pour les apports en Fer.

***Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition**

- Préparation pour nourrisson (1er âge) : forme liquide

Forme liquide en conditionnement minimum de 500 ml refermable pour les 3 références.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en protéines à préciser.

Teneur en fer à préciser.

Présence de pré/pro/postbiotique à préciser.

Indiquer le prix au litre, au Kg et au conditionnement

- Lait de suite (2ème âge) : forme liquide

Forme liquide en conditionnement minimum de 500 ml refermable pour les 3 références.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en protéines à préciser.

Teneur en fer à préciser.

Présence de pré/pro/postbiotique à préciser.

Indiquer le prix au litre, au Kg et au conditionnement

- Lait de suite pour enfants en bas âge (12 à 36 mois : lait de croissance) : forme liquide.

Forme liquide en conditionnement minimum de 500 ml refermable pour les 3 références.

CCTP - Fourniture de préparations pour nourrissons et laits de suite pour le GHT Rouen Coeur de Seine

Page 3 sur 6

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.
Teneur en protéines à préciser.
Teneur en fer à préciser.
Présence de pré/pro/postbiotique à préciser.
Indiquer le prix au litre, au Kg et au conditionnement

Offre de récupération et de recyclage des conditionnements à mettre en place à la biberonnerie du CHU et à la pouponnière du Belvédère peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 5: Préparation pour nourrissons épaissie à l'amidon

Ayant une teneur en amidon comprise entre 1,5 et 2 g/100 ml de produit reconstitué pour les 2 références :

Les préparations pour nourrissons et lait de suite doivent être enrichi en AGPI- LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe une teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et s'approchant des recommandations européennes (JPGN* 2014;58 :119-129) pour les apports en Fer.

***Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition**

- Préparation pour nourrissons (1er âge) épaissie à l'amidon

Forme poudre en boîte refermable
Origine et teneur en amidon à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.
Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.
Teneur en protéines à préciser.

- Lait de suite (2ème âge) épaissie à l'amidon.

Forme poudre en boîte refermable
Origine et teneur en amidon à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.
Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.
Teneur en protéines à préciser.

Offre de récupération et de recyclage des conditionnements à mettre en place à la biberonnerie du CHU et à la pouponnière du Belvédère peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 6 : Préparation pour nourrissons épaissie à l'amidon en mini-biberon

Préparation pour nourrissons 1^{er} âge épaissie à l'amidon en mini-biberon enrichie en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe une teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et respectant les recommandations européennes (JPGN* 2014;58 :119-129) pour les apports en Fer. *Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition

De préférence sans huile de palme

Teneur en amidon comprise < ou = 2 g/100 ml de produit reconstitué

Mini-biberons à usage unique, prêt à l'emploi, avec tétine physiologique et/ou à vitesse.

Teneur en protéines à préciser.
Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.
Teneur en fer à préciser.

Offre de récupération et de recyclage des mini-biberons à mettre en place à la maternité du Belvédère peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 7 : Préparations pour nourrisson épaissies à la caroube et lait de suite à la caroube

Les préparations pour nourrissons et lait de suite doivent être enrichis en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe une teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et s'approchant des recommandations européennes (JPGN* 2014;58 :119-129) pour les apports en Fer.

**Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition*

De préférence sans huile de palme.

- Préparations pour nourrisson (1er âge) épaissies à la caroube

Forme poudre en boîte refermable.

Teneur en caroube à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en fer à préciser

- Lait de suite (2ème âge) épaissi à la caroube

Forme poudre en boîte refermable.

Teneur en caroube à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en fer à préciser.

Offre de récupération et de recyclage des conditionnements à mettre en place à la biberonnerie du CHU et au Belvédère peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 8 : Préparation pour nourrisson épaissie à l'amidon ET à la caroube et lait de suite épaissi à l'amidon ET à la caroube

Les préparations pour nourrissons et lait de suite doivent être enrichis en AGPI-LC (acides gras polyinsaturés à longue chaîne) selon la réglementation européenne (Règlement UE 2016/127 qui fixe une teneur minimum en DHA), contenant de préférence de l'ARA selon les recommandations de l'ANSES et s'approchant des recommandations européennes (JPGN* 2014;58 :119-129) pour les apports en Fer.

**Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition*

De préférence sans huile de palme.

- Préparation pour nourrisson (1er âge) épaissie à l'amidon ET à la caroube

Forme poudre en boîte refermable

Origine et teneur en amidon et caroube à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en fer à préciser.

- Lait de suite (2ème âge) épaissi à l'amidon ET à la caroube

Forme poudre en boîte refermable

Origine et teneur en amidon et caroube à préciser pour 100 ml de produit reconstitué.

Qualité et quantité des AGPI-LC à préciser.

Teneur en fer à préciser.

Offre de récupération et de recyclage des conditionnements à mettre en place au Belvédère peut être proposée.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

- Lot 9 : Lait sans lactose

Forme poudre en boîte refermable.

En cas de non-conformité sanitaire ou de rupture, le candidat devra proposer une alternative respectant les critères nutritionnels. Les procédures en cas de rupture de produit et en cas d'alerte sanitaire devront être clairement définies.

ARTICLE 4 - CONTENU DES FOURNITURES POUVANT ETRE COMMANDEES AU TITULAIRE DE CHAQUE LOT

Un produit ne pourra être référencé que si le titulaire transmet les fiches techniques des produits, avec le détail de la composition nutritionnelle quantitative et qualitative, aux équipes médicales et soignantes, notamment les diététiciens des services de Pédiatrie, y compris Biberonnerie, Obstétrique et Néonatalogie.

Aucune modification dans la composition nutritionnelle, le conditionnement du produit ou les références disponibles ne pourra se faire sans information la DAHLIB (Direction des Achats, de l'hôtellerie, de la logistique et de l'Ingénierie Biomédicale) du CHU de Rouen, qui devra donner son accord en cas de modification pour que le produit continue à être retenu au marché.

Les produits liquides devront avoir une date de péremption minimum de 3 mois à la livraison.

Le titulaire s'engage à proposer un document écrit pour permettre de tracer les lots de préparations pour nourrissons et préparations de suite (traçabilité établissement de santé / fournisseur), afin de faciliter la gestion des produits en cas de retrait de lot.

Ce document pourra être le bulletin de livraison (BL), mentionnant numéro de lot, numéro de série et date de péremption.

Les fournitures proposées devront être en conformité avec les normes et la réglementation en vigueur : règlement (UE) n° 2016/127 et 128, et suivre les recommandations de l'Anses.

ARTICLE 5 - DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour le lot 1, les mini-biberons sont proposés en usage unique en verre. Pour les lots 2 et 6, les mini-biberons sont proposés en usage unique de préférence en verre sinon en plastique.

Une prestation de récupération et de recyclage des mini biberons est obligatoirement proposée et mise en place à la maternité du CHU et au CH du Belvédère. Ceci à chacune des périodes de passage du produit de chacun des 2 titulaires retenus pour les lots multi-attributaires.

Les conditions de tri devront être facilitées (par exemple : même conteneur pour tous types de mini-biberon et tous leurs éléments serait souhaitable).

Pour les lots 3, 4, 5, 7 et 8, une prestation de récupération et de recyclage des contenants pourra être proposée et sera mise en place à la biberonnerie du CHU et/ou au Belvédère.